
Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

DORDOGNE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 14 avril 2023

L'an deux- mille-vingt-trois, le quatorze avril, à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation du Président en date du 29 mars 2023.

Présent.e	15
Procuration	1
Total	16

Madame Fabienne LAGOUBIE est désignée secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : M. Soullignac Serge, M. Bonnefon Patrick, M. Lajugie Michel, Mme Lagoubie Fabienne, M. de Peretti Jean-Jacques, M. Pérusin Jean-Michel, M. Baril Daniel, M. Bousquet Dominique, Mme Bourra Francine, M. Chanquoi Jean-Marie, M. Vergne Jean-Yves, M. Bouchard Henri, Mme Gauthier Florence, M. Marty Raymond, M. Rousseau René

Procurations de : M. Laval Jean-Marie à M. Soullignac Serge

Excusés : M. Léothier Christian, M. Peyrat Jérôme

Observateurs : Madame Véronique LIVOIR, Madame Julia LAURENS, Madame Maillys GARRIGOU, Monsieur Pascal GROUSSET, Monsieur Frédéric JAUFFRED, Monsieur Xavier DUVAL, Monsieur Nicolas ARHEL

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués et à la vérification du quorum.

Madame Fabienne Lagoubie est nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 21 mars 2023 à l'assemblée. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour comme suit :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Compte Administratif 20222. Compte de Gestion3. Affectation des résultats4. Vote du budget primitif 20235. Adhésion à l'ATD6. Convention ATD plateforme AWS7. Convention ATD actes juridiques et administratifs8. CAO9. Personnel : frais de déplacements et de missions10. Questions diverses |
|--|

1. Compte administratif 2022

- Présentation du CA par Sebastien Peroux, directeur financier.

Le Président se retire pour le vote.

Monsieur Jean-Jacques de Peretti est désigné Président pour ce vote.
Le compte administratif est voté à l'unanimité.

2. Compte de gestion

Présentation du Compte de gestion par Sebastien Peroux, directeur financier.
Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

Présentation par Sebastien Peroux, directeur financier.
L'affectation des résultats est votée à l'unanimité.

4. Vote du Budget

Présentation du Budget primitif par Sebastien Peroux, directeur financier.
Le budget primitif est voté à l'unanimité.

5. Adhésion à l'ATD

- La convention qui liait l'ATD au Syndicat a été dénoncée depuis l'année dernière. Afin de pouvoir bénéficier des services optionnels de l'ATD au fur et à mesure de notre travail ainsi qu'avoir accès à une Assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires nous devons adhérer à l'ATD. Cette adhésion est à hauteur de 50 €.

La décision est approuvée à l'unanimité.

6. Convention plateforme AWS

- Cette convention nous permet d'avoir accès à la plateforme de dématérialisation pour la publication du marché que nous souhaitons au début de l'été.
- Elle comprend les services suivants : Création, gestion du profil acheteur AWS du Syndicat par l'ATD, publié sur le site internet « marchepublics.dordogne.fr » ; Création, gestion et administration des comptes utilisateurs par l'ATD ; Formation et assistance pour les utilisateurs à l'utilisation du profil d'acheteur par l'ATD.

La décision est approuvée à l'unanimité.

7. Convention actes administratifs et juridiques

- Cette convention nous permet d'obtenir une AMO de la part de l'ATD dans le cadre de la rédaction des pièces administratives qui composent le marché.
- Elle comprend les services suivants : Accompagnement juridique du Syndicat par l'ATD sur les règles applicables en matière de commande publique ; Assistance et accompagnement du Syndicat par l'ATD à rédiger ses pièces administratives de marché dans le respect de la réglementation en vigueur ; Transmission par l'ATD au Syndicat l'ensemble des projets de pièces administratives rédigées, définies à l'article 1 de ladite convention.

La décision est approuvée à l'unanimité.

8. CAO

Pour continuer avec l'ensemble des éléments à préparer en vue de la passation du marché, nous devons créer une Commission d'Appel d'Offre et procéder à son vote comme nous en avons défini les modalités lors de la séance du 21 mars.

La liste déposée est présentée à l'assemblée :

Liste	
Titulaires	Suppléants
Christian Léothier	Fabienne Lagoubie
Dominique Bousquet	Bertrand Cagniard
Serge Soullignac	Jean-Marie Laval
René Rousseau	Florence Gauthier
Patrick Bonnefon	Michel Lajugie

La liste est soumise au vote.

La composition de la Commission d'Appel d'Offre telle que soumise au vote est approuvée à l'unanimité.

Il est rappelé que lors de la séance précédente, Monsieur Christian Léothier avait proposé que la CCVDFB ne propose pas de suppléant afin de laisser la possibilité à un représentant de la CCSPN d'être présent au sein de la CAO. Madame Fabienne Lagoubie est élue en qualité de suppléante pour ce faire.

9. Personnel : frais de déplacement et de missions

Monsieur le Président dit que, suite aux éléments votés lors du 21 mars concernant les modalités de fonctionnement du syndicat en rapport avec le personnel, le Comité Syndical doit voter afin de statuer sur les frais de déplacement et de missions.

Le Comité Syndical :

DÉCIDE le remboursement des frais de déplacement et frais de repas des agents conformément à la réglementation en vigueur au moment du paiement desdits frais, sur présentation des justificatifs afférents ;

DÉCIDE de ne pas verser l'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder au paiement de cette indemnité ;

DIT que lorsque l'intérêt du service l'exige, et pour tenir compte de situations particulières, le versement d'indemnités dérogatoires de missions supérieures aux montants fixés réglementairement ne pourra en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent.

Le montant des remboursements correspond aux barèmes en vigueur et défini pour la fonction publique.

La décision est approuvée à l'unanimité.

10. Questions diverses

Monsieur le président annonce que le prochain Comité Syndical se tiendra courant juin. Les éléments débattus seront entre autres les suivants : délégation de signature au président, indemnités des élus, autres RH, passation du marché.

Monsieur le Président expose son souhait de statuer sur des indemnités de président et de vice-président lors du prochain Comité Syndical. Il explique que cette proposition est rendue possible grâce à une dérogation accordée par Madame la Sous-Préfète. Le contenu de la lettre reçue au Syndicat en date du 25 mars 2023 est lu à l'assemblée.

Jean-Michel Pérusin explique sa volonté président et un vice-président qui s'investirait de manière conséquente et pourrait également seconder le Président. Il souhaite que Christian Léothier tienne ce rôle.

Dominique Bousquet expose ses interrogations quant aux indemnités dédiées à un seul Vice-Président, il souligne que l'investissement au sein du SCoT ne dépend pas de cela. Également, s'il admet que la tâche de Président du SCoT est conséquente et qu'elle justifie des indemnités, il se prononce globalement contre.

Henri Bouchard, corrobore les remarques concernant les indemnités, à savoir, la perception d'indemnités ne garanti pas toujours un investissement de la part des élus.

Il est proposé qu'il y ait trois représentants, un pour le nord, un pour le centre et un pour le sud.

Jean-Jacques de Peretti précise qu'il s'agit pour le Président d'avoir une personne pour le seconder, qui serait fortement mobilisée et susceptible de représenter le Syndicat plutôt que de représenter les Communautés de Communes.

Jean-Michel Pérusin appuie ce propos. Le choix peut se porter sur des représentants territoriaux mais l'intérêt de la proposition initiale repose plutôt sur la volonté de désigner un Vice-Président qui représenterait le Syndicat et le territoire du Périgord Noir dans son ensemble au même titre que le Président.

Jean-Yves Vergnes observe que le nœud du débat ne devrait pas être sur la perception d'indemnités ou non mais de la manière de représenter le SCoT et les intérêts du territoire, de ses besoins.

Aucune des options envisagées ne fait l'objet d'un choix tranché à l'issue des échanges.

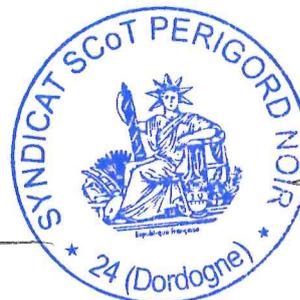
Monsieur le Président présente une proposition pour le processus de marché comme suit :

1. Envoi du cahier des charges aux techniciens et réunion d'échange entre tous courant mai,
2. Dans le même temps, les techniciens échangent avec les élus de leurs CC,
- 2 Débat des élus et arrêt du cahier des charges en comité courant juin,
- 3 Publication du marché.

Il est décidé que Maïlys Garrigou fera une proposition de date auprès des référents techniques des Communauté de Communes prochainement.

La séance est levée à dix heures et vingt minutes.

La Secrétaire de Séance,
Fabienne Lagoubie



Le Président,
Jean-Michel Pérusin

